



BILAN D'ACTIVITÉ

• 2022 •

**Éco-mobilisés
par nature !**

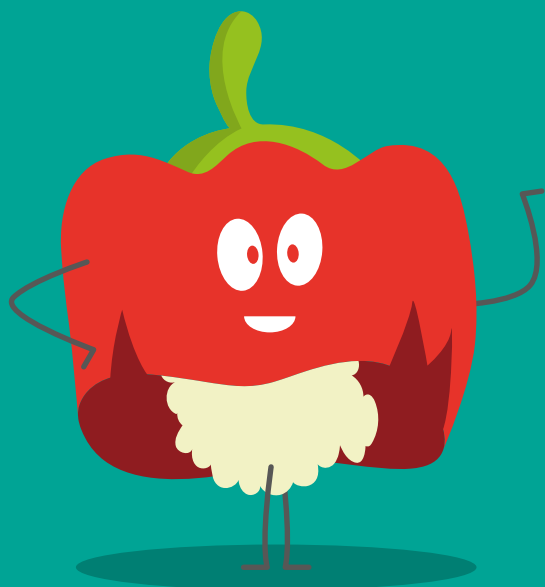


CE DOCUMENT EST ÉCO-CONÇU.

Sur l'ensemble du cycle de sa production, nous avons été soucieux de réduire les impacts environnementaux en optant pour une mise en pages limitant les aplats de couleurs à une juste mesure ; en utilisant des typographies pensées pour économiser jusqu'à 50 % d'encre à l'impression ; en choisissant un papier 100% recyclé originaire de forêts gérées durablement (FSC/PEFC) ; des encres végétales et un vernis à base d'eau. Cette plaquette a été réalisée dans une imprimerie locale dotée du label Imprim'Vert qui garantit la mise en place d'actions concrètes pour la protection de l'environnement.



Création et réalisation : SYNTAGME, Communication & Influence
Crédits photos : Siom, Istock, Jérémy Barrande, DR
Juin 2023



Collecte des biodéchets : Le Siom l'a fait !

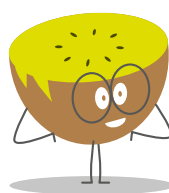
En janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra une obligation légale pour les collectivités qui devront proposer ce service à leurs habitants. Pour permettre de répondre au plus vite aux enjeux de la transition énergétique et écologique et de mettre en place une filière de valorisation des biodéchets au niveau local, le Siom a décidé d'anticiper cette nouvelle donne réglementaire. Dès avril 2022, une collecte en porte-à-porte, basée sur le volontariat, a été déployée sur les secteurs pavillonnaires, puis dans les habitats collectifs du territoire.

Une forte mobilisation des habitants !

Un an après le lancement, on compte **4 200 inscrits**, soit **10% des foyers pavillonnaires du territoire**, équipés de nouveaux bacs et de bio-seaux et disposant de toutes les informations nécessaires au bon tri de leurs déchets alimentaires.

Ce dispositif, mis en place fin novembre 2022 auprès des habitats collectifs volontaires, a d'ores et déjà été adopté par 21 résidences, soit plus de 850 foyers.

De plus, **14 marchés alimentaires vont être équipés prochainement de bacs biodéchets.**



402
TONNES
DE BIODECHETS
VALORISÉES EN UN AN



17 193
smartphones
rechargés par an



5 179 km
parcourus en train



12 maisons
de 110 m² chauffées
au gaz naturel

Source : mesdechetsalimentaires.fr/chiffres-cles/convertisseur/



Diminuons la part des biodéchets
dans les ordures ménagères :
transformons-les localement
en compost ou en énergie !



Trions nos
#BIO
déchets



Jean-François Vigier

Président du Siom,
Vice-Président de la communauté
d'agglomération Paris-Saclay en
charge de l'Économie circulaire,
Maire de Bures-sur-Yvette

MALGRÉ UNE ANNÉE D'INCERTITUDE, LE SIOM A SU GARDER LE CAP DE L'INNOVATION

2022 a été marquée à la fois par la crise énergétique et par une inflation impressionnante des matières premières, contrecoups de la guerre en Ukraine. Dans cette période d'incertitude, durant laquelle nous avons ressenti les suites de la crise Covid, les Français auraient pu se détourner des grands enjeux de l'économie circulaire. Pourtant, les habitants des 21 communes du territoire du Siom ont apporté, une nouvelle fois, la preuve de leur mobilisation sur ces sujets.

Pourriez-vous nous faire votre retour sur cette année 2022 ?

Nous avons effectivement subi de plein fouet les conséquences de cette guerre aux portes de l'Europe qui a amené à des fortes hausses de coûts à tous les niveaux. Par exemple, au Siom, les sacs en papier qui servent à collecter les déchets verts ont augmenté de 43% ; nos poubelles individuelles et collectives de 30%. En 2022, ce fut un surcoût de 232 000 euros.

Nous avons également, même si c'était prévu, dû absorber une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes décidée par l'État, soit une dépense supplémentaire de 210 000 euros. Malgré les demandes répétées des collectivités locales, nous n'avons toujours aucune certitude quant à l'utilisation par l'État de ce produit fiscal supplémentaire. Nous réclamons qu'il soit consacré aux

investissements portés vers les collectivités locales dans la transition énergétique.

L'année a donc été complexe et incertaine à la fois. Nous avons eu à cœur de renforcer nos services aux habitants avec la collecte des biodéchets et la mise en œuvre de la future déchèterie-ressourcerie du plateau de Saclay. Nous avons pu aussi compter sur la mobilisation toujours plus forte des habitants et des associations autour des grands enjeux de l'Économie circulaire.

Au Siom, cette année 2022 a été marquée par la mise en place, sur la base du volontariat, de la collecte des biodéchets auprès des particuliers. Quels enseignements en tirez-vous ?

En avril 2022, le Siom a effectivement été le premier syndicat d'Île-de-France à déployer



L'année 2022 a été complexe et incertaine à la fois. Nous avons eu à cœur de poursuivre la création de nouveaux services aux habitants. ”

la collecte des biodéchets en porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire auprès des habitants volontaires. L'objectif de cette démarche est de réduire la quantité des déchets dans les poubelles tout en créant une nouvelle source de valorisation : la méthanisation.

Nous sommes fiers de la réussite de ce lancement et de la mobilisation des habitants, avec aujourd'hui plus de 5 000 foyers volontaires vivant en pavillon et en habitat collectif. Les résultats sont au rendez-vous : le Siom est passé de 59 tonnes de biodéchets collectés en 2021 à 402 tonnes en 2022, soit une augmentation de 578% !

Nous étudions aujourd'hui la généralisation de cette collecte avec la création de points d'apports volontaires de biodéchets à proximité de chaque habitation afin de rendre ce nouveau geste de tri le plus simple possible. Nous avons donc déployé cette collecte plus d'un an et demi avant l'obligation légale du 1^{er} janvier 2024.

Que deviennent ces biodéchets ?

Ils sont aujourd'hui traités en Seine-et-Marne, via la méthanisation ou le compostage. Toutefois ces transports par camion sont très impactants pour notre bilan carbone : avec cette opération, nous réduisons nos déchets mais pas notre empreinte carbone. Nous avons donc lancé une étude pour l'installation d'un méthaniseur sur le site du Siom ou à proximité.

Une seconde déchèterie-ressourcerie verra le jour en 2024 sur le plateau de Saclay. Pourquoi ce nouvel équipement ?

Effectivement, nous investissons plus de 5 millions d'euros pour être encore plus à l'écoute des attentes de nos concitoyens. N'oublions pas que notre déchèterie de Villejust est depuis longtemps à saturation.

Ce nouvel équipement comprendra des ateliers de réparation, de réemploi, et sera situé au cœur de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay. Il bénéficiera à tous les habitants, comme aux professionnels ainsi qu'aux grandes écoles qui sont présentes sur ce territoire.

Les indicateurs de tri des emballages sont en forte progression en 2022, ce qui indique une réelle mobilisation des habitants. Quelle est la prochaine étape ?

Nous avons engagé un gros travail pour encourager les habitants au tri sélectif. Le résultat est là : les erreurs de tri ont baissé de 7%. Il y a encore du chemin à faire. Début 2023, l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique se déploie sur l'ensemble du territoire français. C'est indispensable pour augmenter le taux de collecte pour recyclage de nos emballages.

Pour continuer à baisser la production des déchets, on parle de plus en plus de la mise en place de la tarification incitative. Celle-ci a pour objectif de limiter les déchets et de facturer à l'habitant une taxe adossée aux volumes réels qu'il produit. Mais l'étude que nous avons réalisée nous a conduit à identifier une difficulté majeure dans l'habitat collectif, qui représente 54% des logements du territoire du Siom. En effet, les bacs étant partagés, il n'est techniquement pas possible à date d'individualiser la production de déchets par foyer.

Nous avons donc demandé aux services de l'État de pouvoir déployer cette tarification incitative de manière progressive, en commençant par l'habitat pavillonnaire, comme nous l'avons fait pour les biodéchets. Bercy s'y refuse, car il y aurait rupture du principe d'égalité devant l'impôt. Il faut pourtant trouver une solution pour débloquer cette situation.

D'ailleurs, les chiffres sont parlants : 7 millions de Français bénéficient de ce dispositif pour un objectif initial de 15 millions en 2020. Et seulement 4 EPCI l'ont mis en place en Île-de-France couvrant 0,9% de la population francilienne...(chiffres : rapport PRPGD 2022)

Le Siom déploie de nouveaux services et, nous l'avons vu, a dû trouver des marges de manœuvre pour faire face à la crise. Pourtant, les taux de la TEOM, la fameuse taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sont restés stables ...

C'est un engagement que nous avons pris et que nous avons pu tenir, malgré la crise, car nous avons toujours veillé à avoir une gestion au cordeau. Les taux n'ont pas évolué depuis 2019. Nous avons même baissé 4 fois en 10 ans. La TEOM sur notre territoire est à 5,28% en moyenne contre 9,37% au niveau national.

En revanche, si nous voulons continuer à proposer des services de qualité, à innover, à être toujours plus efficaces, soyons réalistes, il nous faudra trouver de nouvelles ressources car le dernier levier que nous souhaitons actionner est l'augmentation de la TEOM.

L'Unité de Valorisation Énergétique affiche toujours des performances remarquables. Quel est le bilan en 2022 ?

La disponibilité des fours de l'UVE est de 93,32%. Malgré les températures élevées sur une grande partie de l'année, nous conservons une excellente performance énergétique de 87%. 94 311 MWh ont été valorisés sur le réseau de chaleur, quant à la production d'électricité, elle a progressé de 2,4%.

Le projet de fausse consigne des bouteilles plastique lancé en février 2023 par le Gouvernement a provoqué de nombreuses réactions négatives, dont celle des Syndicats de déchets parmi lesquels le Siom, et soutenu en cela par les associations de collectivités dont celle des Maires de France. Pourquoi cette opposition ?

Cette fausse consigne est incohérente à plus d'un titre : d'abord ce n'est pas une consigne de réemploi comme pour le verre, mais une

simple consigne de recyclage. Ce que font les collectivités locales depuis des années. Si elle était mise en place, elle complexifierait les habitudes de tri pour les citoyens, alors que, nous n'avons de cesse de simplifier la consigne de tri pour tous les habitants.

Elle représenterait aussi une « double peine » pour les contribuables qui sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui paieraient, en plus, une vingtaine de centimes par bouteille pour financer l'investissement privé nécessaire pour l'installation des automates.

Cette fausse consigne remettrait également en cause le principe d'égalité d'accès au service public de gestion des déchets. Les grands distributeurs installeraient prioritairement les automates dans les centres urbains au détriment des zones rurales. Ils préféreraient également les centres commerciaux aux commerces de proximité des centres-villes qui seraient désavantagés.

Celle-ci menacerait enfin l'équilibre financier du service public de la gestion des déchets, alors que les collectivités ont engagé de lourds investissements pour mener à bien l'extension du geste de tri.

L'année dernière, vous réclamiez à l'État une visibilité financière sur plusieurs années. Vous souhaitiez, je vous cite : « Moins de verticalité des décisions, plus de planification à moyen et long terme ». A-t-on atteint l'objectif ?

J'ai envie de dire au Gouvernement que la réussite de ces sujets majeurs passe par la confiance accordée aux élus locaux qui agissent sur le terrain. Mais pour travailler étroitement ensemble, il faut un dialogue réel avec les collectivités. Le logiciel de l'État est construit sur la verticalité, alors que les systèmes qui réussissent, créent et innovent sont plutôt construits sur la transversalité. Nous n'avons aucune visibilité à moyen et long terme, notamment en matière fiscale. L'État pourrait être un vrai partenaire et gagner en efficacité en nous faisant confiance... mais là, je touche du doigt un autre sujet brûlant : la Décentralisation.

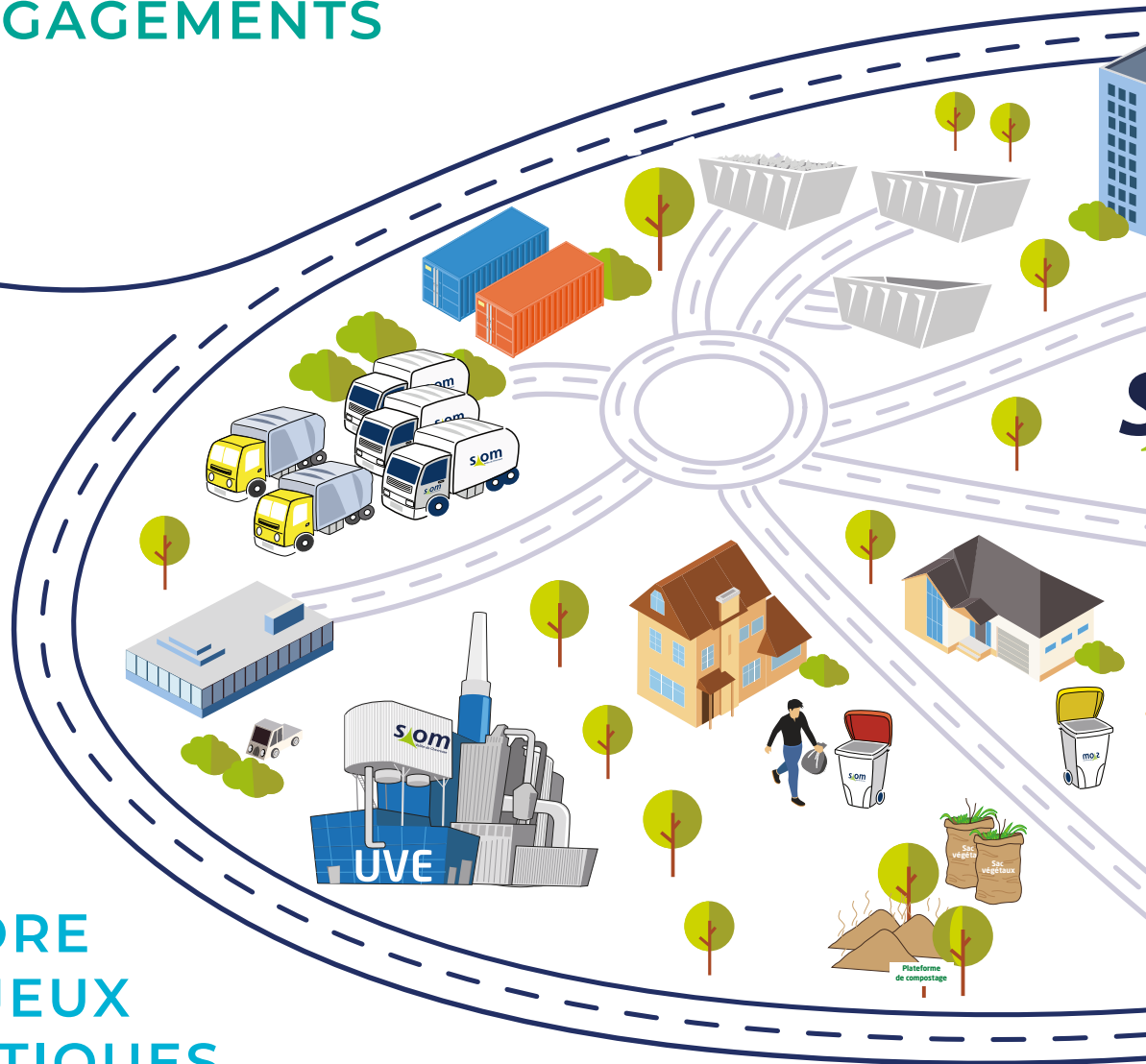
“ Nous investissons plus de 5 millions d'euros pour être encore plus à l'écoute des attentes de nos concitoyens. N'oublions pas que notre déchèterie de Villejust est depuis longtemps à saturation. ”



LE SIOM, AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ACCÉLÉRER NOS ENGAGEMENTS

p.12



RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

p.40



AGIR ENSEMBLE POUR RECYCLER PLUS

P-28



ÊTRE EXEMPLAIRE

p.16



FORMER AU QUOTIDIEN POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

p.22



DÉPLOYER DE NOUVEAUX SERVICES DE COLLECTE

P-28



2022, UNE ANNÉE EN ACTION AU SIOM



JANVIER

- Obtention de la Certification ISO 45001 « Santé et Sécurité au travail »
- Intervention du Siom sur la collecte des biodéchets lors de la CCES du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Ile-de-France

FÉVRIER

- Ouverture de la plateforme d'inscription pour la collecte des biodéchets en porte-à-porte des habitats pavillonnaires volontaires du territoire

MARS

- Campagne de sensibilisation au tri avec des refus de bac, « On gagne tous à mieux trier »



siom Éco-mobilisés par nature !



Avec le Siom, la collecte des biodéchets prend de l'avance !

Inscrivez-vous sur : siom.fr



AVRIL

- Optimisation des fréquences de collecte des ordures ménagères.
- Lancement de la collecte des biodéchets en porte-à-porte aux habitants volontaires vivant en pavillon

MAI

- Tournage sur le site du Siom de la série « *Jusqu'ici tout va bien* » diffusée sur Netflix
- Chantier jeunes à Bures-sur-Yvette pour remettre en état la biodiversité du parc de la Grande Maison
- Chantier jeunes à Igny pour fabriquer un hôtel à insectes, un nichoir à oiseaux et une maison pour les hérissons
- Inauguration de l'Alliance CircularIT de CentraleSupélec





JUIN

- Lancement du premier « **Appel à projet participatif** » du **Siom** visant à récompenser les projets d'économie circulaire sur le territoire
- Accueil d'une **délégation d'élus de Casablanca**

SEPTEMBRE

- Retour d'expérience de la collecte des biodéchets, 6 mois après le lancement à CentraleSupélec
- Obtention de la 1^{ère} étoile du Label Économie Circulaire de l'ADEME
- Accueil d'une **délégation d'ingénieurs du Sri Lanka**



OCTOBRE

- 12^e édition de la **Fête de la Récup'** avec :
 - Remise des prix aux lauréats de l'Appel à Projets Participatifs
 - Clôture de la 4^e édition du Défi Zéro Déchet en famille
- Retour d'expérience du Président sur le lancement de la collecte des biodéchets au **Congrès d'Amorce**



NOVEMBRE

- **Obtention du Label ÉcoRéseau +** pour le réseau de chaleur
- **Intervention du Président au Salon des Maires sur l'extension des consignes de tri**
- Lancement de la 5^e édition du **Défi Zéro Déchet en Famille**



DÉCEMBRE

Renouvellement des certifications ISO 14001 Environnement, 50001 Énergie et 45001 Santé et Sécurité au travail



L'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire (ESS) sont aujourd'hui des modèles de production et de consommation reconnus.

La Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC du 10 février 2020) pose un cadre législatif nécessaire pour orienter les collectivités et entreprises avec comme objectif premier la prévention des déchets.

Depuis près de 20 ans, le Siom, en tant que précurseur, mène de nombreuses actions de prévention telles que le réemploi, le recyclage et la réutilisation sur son territoire. Le but ? Utiliser le déchet comme une ressource. Focus sur les projets phares du Syndicat.

ACCÉLÉRER NOS ENGAGEMENTS MOBILISER LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE



Anne Héry Le Pallec
Vice-Présidente du Siom
en charge de l'économie
circulaire

Vous avez lancé l'année dernière un appel à projet participatif. Pourquoi ?

Anne Héry Le Pallec : Depuis sa création, le Siom a toujours développé un esprit **collaboratif**. Et c'est d'autant plus d'actualité à une époque où les habitants souhaitent s'engager. Cet appel à projets témoigne de notre volonté de faire avec les forces vives du territoire.

Dominique Fontenaille

Vice-Président du Siom en charge de l'ESS, de l'insertion et de la coopération décentralisée



Dominique Fontenaille : Nous avons reçu 11 projets et 8 ont été retenus grâce au vote, à la fois des habitants, des étudiants et de ceux qui y travaillent, bref de toutes les personnes qui produisent des déchets. Le vote a été ouvert aux plus de 15 ans car nous savons tous que les adolescents et les enfants contribuent, en matière d'économie circulaire, à l'éducation de leurs parents !



Emmanuelle Duval
Cofondatrice
de l'association
Bouteilles d'Avenir

AHLP : L'association arrivée en tête est « *La Coccinelle à 7 points* » qui a imaginé un escape game génial autour des gestes éco-citoyens.

COLLABORATIF

RÉEMPLOI

ACCOMPAGNER

INNOVANTS

RESPONSABLES

Bouteilles d'Avenirs est arrivée seconde de l'appel à projets participatifs. Quelle innovation avez-vous défendue ?

Emmanuelle Duval : Si la collecte du verre pour le recyclage fonctionne très bien avec 88% de taux de collecte en France, le **réemploi** est à développer. En effet, cassez-vous votre assiette ou votre verre après chaque repas ? Évidemment non ! L'association a donc pour but d'agir directement sur la prévention des déchets et sur la préservation des ressources en structurant une filière de réemploi de contenants en verre, dans un premier temps à l'échelle d'un territoire situé au sud de la région Île-de-France. Nous sommes actuellement en phase de validation de notre modèle : organisation de la collecte, process de tri et de nettoyage des contenants, réemploi des bocaux et bouteilles par des producteurs agroalimentaires locaux. Nous avons déjà 12 points de collecte dans 11 villes, dont une bonne partie sur le territoire du Siom.

Cet appel à projet vous a donc mis le pied à l'étrier ?

ED : Résolument oui. Les 5 000 euros de subvention ont été consacrés à faire construire 10 meubles de collecte en hêtre français par une structure en insertion (ESAT), acheter des bacs de collecte issus de la filière du réemploi et à faire fabriquer des étiquettes hydrosolubles pour les contenants récupérés.

Le Siom nous a reçus dès la création de l'association et nous avons trouvé dans les équipes une réelle écoute et une envie de nous **accompagner** dans notre projet qui s'inscrit en complément des politiques publiques.

Promulguée le 10 février 2020, la loi relative à l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage intègre un certain nombre de mesures destinées à préserver la biodiversité et à réduire les déchets. Comment le Siom s'inscrit-il dans son déploiement ?

AHLP : J'allais dire naturellement, car nombre de nos actions s'inscrivent dans la feuille de route de la loi AGEC comme la collecte des biodéchets qui est lancée avec plus de 4 000 foyers volontaires, ou alors les politiques d'information des

habitants... Bien entendu, il y a des sujets plus irritants comme la consigne sur les emballages en plastique, mais cette loi va dans le bon sens.

DF : Nous restons fidèles à la philosophie d'actions du Siom : **innovants** et **responsables** !

Justement, en parlant d'innovation, le Siom a reçu la labellisation Économie Circulaire de l'Ademe ?

DF : Nous sommes effectivement le premier syndicat d'Île-de-France à avoir reçu ce label qui n'est pas un point d'arrivée mais un point de départ au travers de cinq étapes qui qualifient notre amélioration continue. Nous sommes là encore dans une volonté politique d'aller plus loin, de nous challenger, d'améliorer nos performances, fidèles en cela à l'ADN du Siom.

8 projets

retenus suite à l'appel à projets participatifs lancé par le Siom en 2022



Remise des prix aux lauréats de l'Appel à Projets Participatifs du Siom - Fête de la Récup' - Octobre 2022

UNE DÉCHÈTERIE-RESSOURCERIE BIENTÔT SUR LE PLATEAU DE SACLAY

Le tri des déchets sur les territoires implique, parmi d'autres outils, des plateformes dédiées au dépôt et au recyclage ouvertes au public : les déchèteries-ressourceries.

Le Siom met à disposition de ses habitants sa structure de Villejust et se dote d'un second équipement à haute valeur ajoutée qui prendra place sur le plateau de Saclay, dans le quartier de l'École Polytechnique. L'objectif de ce projet ambitieux : équilibrer l'offre sur le territoire et proposer une palette complète de services pour mieux répondre aux besoins.



Jean-Jacques Debras

Vice-Président du Siom en charge des déchèteries-ressourceries et de la prévention, conseiller municipal de Saclay

Igor Trickovski
Vice-Président du Siom en charge de la gestion des sites, des services techniques et de la sécurité, Maire de Villejust



Alexandre Guyon

Directeur Île-de-France de Veolia Recyclage et Valorisation des déchets

SERVICES

CIRCULARITÉ

RÉEMPLOI

RÉPARATION

INSERTION

Le Siom déploie son troisième programme local de prévention qui comprendra pour cette nouvelle édition un objectif de réduction et de valorisation des déchets apportés en déchèterie. Comment cela se traduit-il ?

Jean-Jacques Debras : Ce programme local nous permet de répondre à des objectifs toujours plus ambitieux de réduction de la production annuelle de déchets par habitant via un ensemble d'actions coordonnées entre prestataires responsables de la collecte, du tri, mais également grâce à nos campagnes de sensibilisation et de communication adressées aux habitants. Depuis son lancement en 2010, nous avons observé une baisse de près de 10 % des quantités de production des déchets sur le territoire. Ce bilan est donc plutôt positif. Et nous irons plus loin dans ce PLPDMA* grâce au nouvel équipement de Saclay qui permettra de désengorger la plateforme de Villejust qui répond seule aux besoins de nos plus de 207 000 habitants. Nous misons sur des déchèteries-ressourceries innovantes tant dans leur conception que dans la diversité de leurs fonctionnalités : en plus de leur rôle initial, ce sont des lieux de dialogue, de conseil, de **réparation**, de **réemploi**.

* Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Justement, que proposera cette nouvelle déchèterie ?

Alexandre Guyon : Veolia accompagne le Siom dans la conception, réalisation et exploitation de cette nouvelle infrastructure qui sera livrée en juillet 2024.

Nous développons à Saclay notre concept de déchèterie moderne et innovante baptisé Recycl'Inn® : elle accueillera particuliers et professionnels dans des parcours différenciés et combinera dépôts guidés et sécurisés, économie sociale et solidaire. 400 m² de plain-pied seront dédiés à une plateforme de tri multi flux. Positionné sur le parcours usagers, un espace de 900 m² proposera réemploi et réparation, ainsi que des ateliers de sensibilisation et de prévention. De plus, le site s'inscrit dans un objectif de haute performance environnementale avec des toits équipés de panneaux photovoltaïques, une isolation en laine de chanvre, un système de récupération des eaux pluviales redirigées pour l'arrosage par exemple.

Visant une empreinte carbone du projet la plus réduite possible, nous y positionnerons des compacteurs de déchets de grande capacité pour minimiser les trajets vers les filières de recyclage. L'idée motrice de ce lieu innovant : aller plus loin en matière d'économie circulaire locale. Pour cela, le Siom investit fortement dans cet outil voué à donner cette nouvelle vie aux objets en faisant appel à des emplois locaux d'**insertion**. La réutilisation et la réparation sont des leviers importants de la réduction des déchets !

La déchèterie de Villejust et ses quais à la sécurité renforcée.



Le site de Villejust doit également bénéficier de travaux de réaménagement. Qu'en sera-t-il ?

Igor Trickovski : Oui, il est prévu de moderniser la déchèterie prochainement. Mais nous n'avons pas attendu pour procéder à divers réaménagements dans le but de renforcer la sécurité de nos usagers. Je veux parler de l'installation de garde-corps complémentaires ou de systèmes basculants pour certains types de déchets. Aujourd'hui, il s'agit d'un équipement essentiel puisque c'est le point focal de tous les habitants du territoire. Nous faisons face à un afflux très important d'usagers, renforcé par l'arrivée récente dans notre périmètre de quatre nouvelles villes : Montlhéry, La-Ville-du-Bois, Linas et Ballainvilliers. Ce service doit rester efficace grâce à un circuit fluide.

Or, nous connaissons des successions de périodes de saturation, sur des pics d'activité, les week-ends et les vacances notamment. La nouvelle déchèterie de Saclay permettra de répartir les flux, nous sommes impatients de la voir sortir de terre ! Nous pourrions alors dimensionner le site de Villejust au plus près des besoins et envisager les investissements ad hoc. Nous réfléchissons également au développement d'autres types d'accueil, à l'image des **services** que déploiera la future déchèterie.

- 10 % de production

de déchets observés sur le territoire depuis le lancement du PLPDMA en 2011



Conçue et exploitée par Veolia, la déchèterie-ressourcerie de Saclay sortira de terre en juillet 2024. Les deux déchèteries permettront de conforter le service des habitants sur l'ensemble du territoire.



Réunion des acteurs locaux et associations lors de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA organisée par le Siom.

ÊTRE EXEMPLAIRE

Développer un management vertueux permet de mobiliser ses forces vives et d'engager une dynamique portée par tous : élus, agents et partenaires. C'est l'ambition du Siom qui poursuit une stratégie d'amélioration continue de ses process en décrochant, début 2022, la certification ISO 45001.

FÉDÉRER NOS AGENTS !



Nathalie Bruneau
Directrice Générale
des services du Siom

ADHÉSION

MOBILISATION

DIALOGUE

ENGAGEMENT

QUALITÉ

Le début d'année 2022 a été marqué par l'obtention de la certification ISO 45001 qui porte sur la santé et la sécurité au travail. Est-ce une étape importante pour les équipes du Siom ?

Nathalie Bruneau : C'est le bon mot : une étape. La certification vient matérialiser notre volonté d'associer nos agents sur les sujets fondamentaux de la sécurité et de la santé au travail. Cela réclame une vraie démarche participative fondée sur l'**adhésion** et la **mobilisation** des équipes qui va bien au-delà du port des équipements de protection individuels. Notre démarche repose sur le **dialogue**, l'écoute et l'**engagement**. En 2023, nous allons poursuivre en travaillant sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail. Nos agents portent un service public performant et de qualité. Ce rapport d'activité est aussi le leur ! Nos réussites sont partagées, tout comme nos ambitions en matière de transition écologique.

Quelle est l'approche du Syndicat dans ce domaine ?

L'histoire du Siom a toujours été marquée par la volonté d'être en avance. Là encore, la façon dont nous déployons notre feuille de route est parfaitement corrélée avec l'ambition de notre pays : créer une **dynamique** territoriale de planification écologique pour atteindre nos objectifs nationaux.

Nous avons, au Siom, cette approche. Nous travaillons avec toutes les parties prenantes : les collectivités, les habitants, le monde associatif, afin d'être en permanence dans une démarche qui fédère les **énergies**.

C'est la mobilisation de chacun qui permettra de renforcer le cercle vertueux de l'économie circulaire.

À titre d'exemple, nous avons réalisé le bilan carbone du Siom et nous entrons maintenant dans une phase d'actions pour améliorer encore nos performances, que ce soit sur la collecte, le tri, les transports, la valorisation... La baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères déployée cette année en fait d'ailleurs partie.

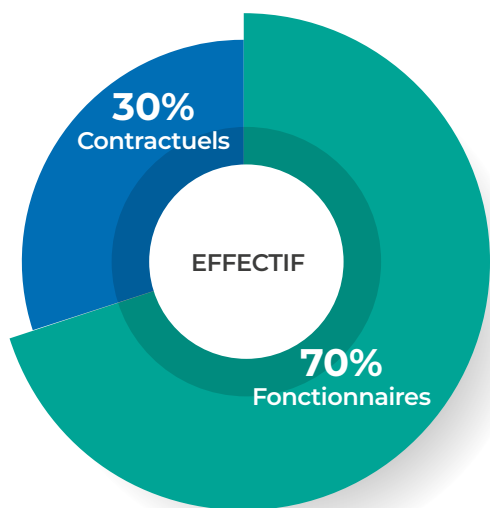
Gardons en mémoire que les seuls déchets représentent selon les derniers chiffres du Conseil National de la Transition Énergétique, 3% des émissions de gaz à effet de serre en France.

“

Nos réussites sont partagées, tout comme nos ambitions en matière de transition écologique.

”

Quelques indicateurs du bilan social 2022 du Siom : **37 agents**



RÉPARTITION PAR FILIÈRE ET PAR STATUT

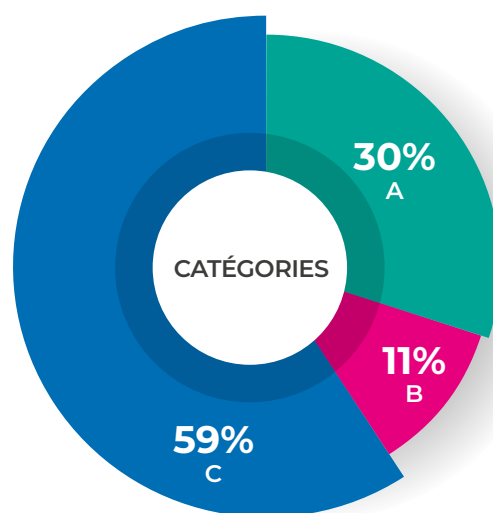
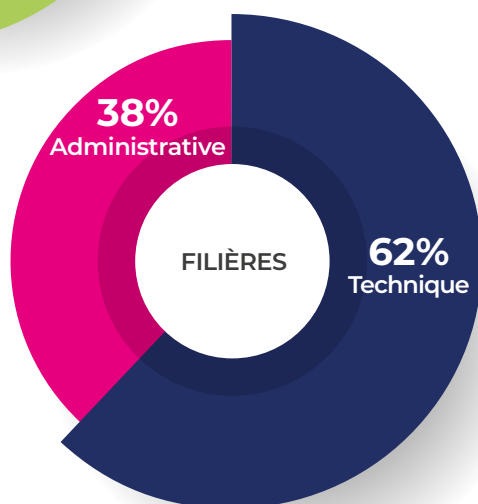
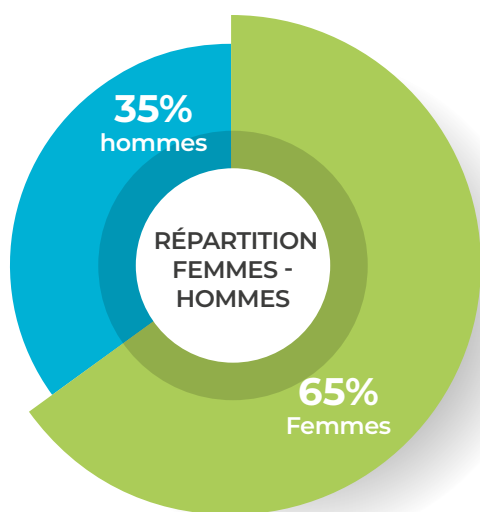
24 Femmes :

10 femmes dans la filière technique /
14 dans la filière administrative
>> 16 femmes titulaires / 8 contractuelles

13 hommes :

13 hommes dans la filière technique
>> 10 hommes titulaires / 3 contractuels

Moyenne d'âge : 43 ans



UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE NOS PROCESS



Yann Cauchetier
Vice-Président du Siom
en charge des démarches
qualité et normes,
Maire de Gif-sur-Yvette

VOLONTÉ

PRÉCURSEURS

DYNAMIQUE

CHALLENGER

PERFORMANCES

Le Siom a été précurseur en intégrant dans son mode de fonctionnement la création d'un système de management référencé par des normes ISO..

Yann Cauchetier : Il est vrai que lorsque l'on évoque le système de management par la norme, on pense de prime abord aux entreprises privées. Pour le Siom, l'engagement dans la norme est le fruit d'une vraie **volonté** politique car rien ne l'y obligeait *a priori*. Il s'agit de définir la meilleure manière de procéder lorsque l'on entreprend une activité, de façon à allier efficacité, sécurité et fiabilité.

Dès 2006, l'exécutif du Siom décide de se lancer dans cette démarche. En octobre 2009, nous sommes certifiés ISO 14001 pour notre management environnemental. A l'époque, nous étions **précurseurs** et parmi les premiers opérateurs publics à être ainsi récompensés. Par la suite, nous avons obtenu l'ISO 50001 pour notre management de l'énergie. Et enfin, début 2022, l'ISO 45001 portant sur notre système de management de la sécurité et de la santé au travail.

Trois thématiques, le management environnemental, l'énergie et la sécurité et santé au travail qui sont aujourd'hui au cœur de bien des débats publics...

Pourquoi justement se lancer dans ces démarches alors même qu'elles ne sont en rien obligatoires ?

C'est justement là qu'est le choix politique. Choisir d'intégrer un système de management reconnu, c'est d'abord ne pas se contenter de ce que nous sommes ; c'est être dans une **dynamique** positive au service des habitants du territoire ; c'est tout simplement penser que nos organisations doivent être en mouvement et se **challenger** pour améliorer en permanence nos **performances**.

Ces systèmes ont fait leurs preuves dans le monde privé et, depuis 2006, ils contribuent à l'atteinte de nos objectifs.

Les agents du Siom, entreprises et partenaires, sont-ils associés à ces démarches ?

Bien entendu ! Une certification ISO constate l'existence de procédures et de process qui forment justement le système de management. Mais sans leur appropriation concrète par les équipes, l'ISO en resterait au simple stade de documents théoriques.

La confirmation de nos certifications démontre que nos systèmes de management sont parfaitement intégrés dans la vie quotidienne des équipes du Siom. C'est pour moi l'occasion de remercier la ligne managériale et les agents pour leur



“ Choisir d'intégrer un système de management reconnu, c'est d'abord ne pas se contenter de ce que nous sommes ; c'est être dans une dynamique positive au service des habitants du territoire ; c'est tout simplement penser que nos organisations doivent être en mouvement et se challenger pour améliorer en permanence nos performances. ”

mobilisation. Ces trois certifications sont le fruit de leur **engagement** et de leur travail.

Concernant nos partenaires, comme Sepur pour la collecte, Génériss pour l'UVE ou Dalkia pour le réseau de chaleur, ils sont également pleinement intégrés dans ces démarches.

Quelle est la prochaine étape ?

D'abord faire bien et être sûr que l'ISO 45001 sur la sécurité et la santé au travail soit opérationnelle au quotidien. Il ne s'agit pas là d'un diplôme que l'on accroche fièrement au mur d'un bureau, mais bien d'un système de management qui concerne la vie au travail.

Après, et comme il faut toujours penser à l'étape suivante, je réfléchis à notre capacité d'aller vers l'ISO 9001 qui porte sur le management de la **qualité**, notamment au travers des relations avec nos parties prenantes : les mairies adhérentes au Siom et les habitants. C'est un projet ambitieux, qui nécessite de prendre le temps de la réflexion et de la préparation. On aura sûrement l'occasion d'en reparler !



Programme Écoles Durables 2019
Groupe Scolaire La Plaine de Gif-sur-Yvette

FORMER AU QUOTIDIEN POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Les bons réflexes s'acquièrent dès le plus jeune âge. C'est le pari qu'a fait le Siom il y a 14 ans en créant le dispositif des Écoles Durables qui a d'ores déjà profité à 46 établissements sur les 62 que compte le territoire. Mais que l'on ne s'y trompe pas, on peut s'éduquer aux bonnes pratiques à chaque âge de la vie. Les chantiers jeunes, le développement du compostage, ou encore le défi Zero Déchet proposés par le Syndicat avec les partenaires de l'Économie Solidaire et Sociale concourent chaque année à la sensibilisation et à la formation des habitants.

Lors de la Conférence internationale de Paris (COP21) en 2015, 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 ont été actés par les États membres. On y retrouve l'objectif 4.7 « **Éducation au développement durable** ». Une prise de conscience émerge alors : il faut former nos enfants et leur apprendre les modes de vie durables, ainsi qu'une connaissance de l'environnement. Depuis, une nouvelle phase de généralisation a eu lieu en France dans le cadre de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable avec notamment la mise en place d'éco-délégués dans les établissements secondaires. Le Siom, en tant qu'acteur précurseur, n'a pas attendu ces législations. Dès 2009, le Syndicat s'est engagé dans cette démarche éducative en déployant son programme Ecoles Durables, en partenariat avec l'Education Nationale.



ÉCOLES DURABLES FORMER LES ÉCO- CITOYENS DE DEMAIN !



Sandrine Gelot
Vice-Présidente
du Siom en charge
de la communication,
Maire de Longjumeau

Marion Laurent
Directrice de l'école primaire
La Queue d'Oiseau aux Ulis,
labellisée École Durable
en juin 2022



Que propose cette démarche de labellisation des écoles primaires sur le territoire ?

Sandrine Gelot : Ce programme s'inscrit dans une batterie d'actions essentielles pour opérer la transition écologique de la société.

Avec cet outil, nous souhaitons créer une prise de conscience du jeune public par une **sensibilisation** ludique, facilement appropriable. Nous parlons ici de la place des déchets que nous produisons et que nous envisageons comme une matière première secondaire grâce au tri, à leur revalorisation, au traitement des matières organiques, aux stratégies Zéro Déchet, au réemploi. En 2022, neuf nouvelles écoles ont obtenu leur label.

Marion Laurent : L'approche du Siom s'adapte aussi bien aux petites classes qu'aux cours moyens. Nos 141 élèves ont bénéficié d'un programme de sensibilisation complet et adhéré à chacune des activités proposées. Une très bonne surprise en ce qui me concerne, et une démarche adoptée par tous nos enseignants.

SENSIBILISATION
ÉDUCATION
ÉCO-CITOYENNETÉ
COMPOSTAGE



Chaque classe de l'école La Queue de L'Oiseau, aux Ulis, a reçu une formation en lombricompostage



+ de 16 000
élèves

sensibilisés
en 14 ans

Quelles activités ont été proposées aux élèves ?

ML : Cela a débuté par la mise en place de bacs jaunes dans chacune de nos classes, assortie d'un exposé explicatif sur leur fonctionnement. Le hall de l'école a accueilli pendant deux semaines une exposition sur le gaspillage, à l'appui de laquelle plusieurs animations ont été réalisées. Ce support assurait plusieurs niveaux de lectures permettant une appropriation du sujet à tous les âges. Nous avons reçu la visite d'une maîtresse lombricomposteur, pour le plus grand plaisir de chacun !

Nous avons éprouvé ce système en tâtonnant – il s'agissait de bien choisir et doser la quantité de biodéchets voués à être transformés par les lombrics. L'établissement abrite désormais son propre lombricomposteur. Tous les jours, des élèves y apportent leur contribution en provenance de leur foyer. Le spectacle « *Lombric fourchu* » sur l'économie circulaire a également été donné dans l'école. Nous avons aussi visité une compostière à Limours, ainsi que l'espace pédagogique du Siom. Un programme riche !

SG : C'est un programme dense en effet, mais il ne permet pas de toucher tous les élèves du territoire aussi rapidement que les évolutions réglementaires et environnementales. C'est pourquoi nous allons le proposer sur un an et non plus trois dès l'année prochaine. Nous faisons le choix de le déployer plus largement et plus rapidement. De plus, nous allons

compléter notre programme en intégrant une sensibilisation au Zéro Déchet et à la collecte des biodéchets. Notre objectif est de bien former les **éco-citoyens** de demain ! Les élèves deviennent les ambassadeurs des Écoles Durables dans leur famille, auprès de leurs proches, parfaitement informés de l'évolution des consignes de tri !

Les enfants sont-ils réceptifs aux messages et bonnes pratiques diffusés ?

ML : Tout à fait. Les élèves ont désormais le réflexe de trier leurs déchets recyclables - les poubelles sont moins remplies - et la question de savoir dans quel bac jeter se pose souvent. Le tri est devenu un automatisme. Certains termes sont dorénavant familiers : réemploi, valorisation, ressource, gaspillage, biodéchets, etc. Il a fallu s'emparer d'un important lexique de vocabulaire technique !

SG : Ce programme s'adresse à des publics particulièrement sensibles à ces questions d'avenir : les enfants captent très vite nos messages et retranscrivent les gestes chez eux. Ce potentiel énorme nous a engagés à faire de la sensibilisation une compétence intégrée du Siom. Les élus comme les équipes sont pleinement mobilisés sur ces sujets : les campagnes d'information menées par le Syndicat de manière régulière le démontrent par ailleurs.

9
écoles

ont bénéficié
du programme
des Écoles
Durables en
2022

“

Le tri est devenu un automatisme. Certains termes sont dorénavant familiers : réemploi, valorisation, ressource, gaspillage, biodéchets, etc. ”

CHANTIER JEUNES



Depuis 2017, le Siom en partenariat avec l'IFAC* sensibilise les 16-25 ans à la préservation de la nature et à l'économie circulaire. Au travers de chantiers pédagogiques, le Siom forme et éduque à l'écocitoyenneté durant les périodes de vacances scolaires.

En 2022, huit jeunes volontaires ont ainsi pu participer à l'action visant à préserver l'écosystème naturel de la mare de la Grande Maison à Bures-sur-Yvette et à développer la biodiversité du parc.

*Institut de Formation, d'Animation et de Conseil au service de la vie locale

COMPOSTAGE

Les biodéchets représentent près de 30% de nos déchets ménagers, et le compostage est une méthode de tri à la source complémentaire de la collecte des biodéchets. Depuis 2002, le Siom équipe les habitants et établissements du territoire : particuliers en pavillon ou en collectif, écoquartiers, écoles, universités, jardins partagés, parcs municipaux... Permettant le retour à la terre des végétaux, c'est un véritable cercle vertueux qui est mis en place avec ce service.

Afin d'en bénéficier, les habitants sont formés par les équipes du Siom. Ainsi, ils peuvent apprendre la meilleure méthode pour avoir un compost de qualité et le réutiliser dans leurs jardins et dans leurs plantations.

De plus, le compostage contribue à réduire la consommation de sacs végétaux des habitants du Siom.

De nombreux bénéficiaires qui contribuent au succès de ce dispositif ! En 2022, plus de 20 formations ont eu lieu, permettant à 330 habitants d'acquiescer un composteur ou un lombricomposteur pour valoriser leurs déchets.

Le Siom a également installé sept composteurs collectifs dans des résidences et écoles élémentaires.

Et un pas de plus dans les solutions de tri à la source des biodéchets que propose le Siom et qui sera obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024 !

30 FAMILLES ENGAGÉES RELÈVENT DE DÉFI !



-34%

de production
d'ordures
ménagères

33

nouvelles
familles
volontaires

Avec une diminution de 34% de leur production d'ordures ménagères, la promotion 2021/2022 du « Défi-Famille Zéro Déchet », clôturée lors de la 12^e édition de la Fête de la Récup' par le Président du Siom, enregistre la meilleure progression. La méthode de calcul reste la même que les années précédentes, les familles pèsent leurs déchets pendant un mois permettant de définir une période de référence. Ensuite, elles poursuivent leurs pesées pendant six mois, une moyenne est ainsi effectuée. Le pourcentage de réduction des déchets produits est obtenu par comparatif.

Ce projet, encadré par l'association OSE ZD, a permis aux familles de prendre de nouvelles habitudes de consommation et d'organisation pour tendre vers un mode de vie zéro déchet.

Avec ces résultats excellents, le challenge pour la cinquième édition sera encore plus important pour les 33 nouvelles familles volontaires !



FÊTE DE LA RÉCUP'

La Fête de la Récup' du Siom est toujours un moment privilégié d'information et de sensibilisation pour mieux faire adopter les écocgestes au quotidien : trier, réduire, recycler, réemployer... C'est tout le sens que le Siom a souhaité donner à cette rencontre annuelle avec les habitants depuis douze ans maintenant.



Pour cette édition, le Siom a une nouvelle fois transformé son site, le temps d'une journée, en un véritable lieu d'échanges où prestataires et partenaires ont pu promouvoir les métiers des déchets et leurs actions en faveur de l'économie circulaire.

Cette année encore, l'événement fut un franc succès avec plus de **1 700 visiteurs**, de nouvelles thématiques abordées comme la collecte et le traitement des biodéchets.

Ce rendez-vous festif a été l'occasion d'annoncer les résultats du premier appel à projets participatifs du Siom permettant de faire émerger des concepts innovants d'acteurs locaux de l'économie circulaire. et de féliciter les familles engagées dans le Défi Zéro Déchet.





Une collecte de biodéchets à Bures-sur-Yvette

DÉPLOYER DE NOUVEAUX SERVICES DE COLLECTE

Territoire avant-gardiste, le Siom a décidé d'anticiper l'obligation légale de tri à la source des biodéchets qui prévaudra dès janvier 2024. Particuliers et professionnels sont désormais sur les rangs de ce nouvel enjeu central pour le Siom en 2022.

Comme le veut la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, toutes les collectivités ayant la compétence de collecte devront proposer à leurs habitants une solution de tri à la source de leurs biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Précurseur, le Siom a décidé d'anticiper cette obligation réglementaire et de lancer, dès avril 2022, ce nouveau service aux habitants en proposant cette collecte sur la base du volontariat et de manière progressive, d'abord aux pavillons, puis aux habitats collectifs du territoire. Le Siom est le 1^{er} Syndicat d'Île-de-France à généraliser cette collecte.

BIODÉCHETS : LE SIOM, TERRITOIRE D'AVENIR



Gilles Cordier
Vice-Président du Siom en charge de la collecte et des perspectives biodéchets, adjoint au Maire de Palaiseau

Pourquoi avoir anticipé cette obligation légale de collecte des biodéchets ?

Gilles Cordier : Le Siom est un territoire avant-gardiste : la question des biodéchets s'est posée dès 2016. En 2018, l'expérimentation était lancée auprès de huit gros producteurs. Et ce fut une réussite dont nous avons tiré les bénéfices en lançant le mouvement chez les particuliers, en avril 2022, sur les zones pavillonnaires. Nous avons ajusté le rythme de la collecte des ordures ménagères et proposé aux usagers de s'engager volontairement dans l'aventure des biodéchets. Nous sommes partis avec 3 500 volontaires sur la plateforme d'inscription... Nous avons ensuite décliné cette offre dans les habitats collectifs. Fin 2022, 12 résidences participaient à la collecte des biodéchets. Le principe du **volontariat**, une vaste campagne de communication, ainsi qu'un accompagnement de la population concernée ont permis ce début très prometteur. Aujourd'hui, plus de 5 000 familles bénéficient de ce nouveau service.

Stéphan Martinez
Président fondateur de Moulinot, spécialiste du traitement des déchets alimentaires en région parisienne



Youri Ivanov
Président de Sepur, entreprise leader de la collecte des déchets en Île-de-France

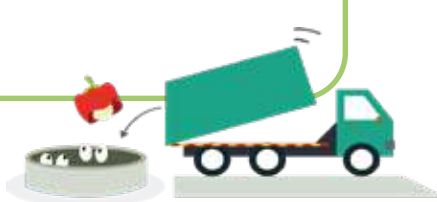
COLLECTE

VOLONTARIAT

3^e FLUX

DÉCHETS ALIMENTAIRES

COLLECTE DES BIODÉCHETS



2016-2019

Étude pour la collecte des biodéchets des gros producteurs et expérimentation auprès d'un panel de professionnels

avril 2022

Déploiement de la collecte en porte-à-porte sur la base du volontariat auprès des foyers pavillonnaires

2ème semestre 2023

Déploiement du service de collecte sur les marchés alimentaires du territoire

2024

Loi AGEC :

Obligation légale du tri à la source des biodéchets, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024.

2021

Démarrage progressif de la collecte auprès des gros producteurs et écoles volontaires

nov. 2022

Déploiement du service de collecte en porte-à-porte auprès des ménages en habitat collectif

2023

Choix du scénario pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et mise en place des actions

Déployer un tel dispositif, ajusté à une population volontaire, ne s'improvise pas...

GC : C'est ici qu'interviennent tous les experts de la collecte et du tri. Un déchet organique a ses spécificités. Ces biodéchets sont valorisés à 90% en biogaz, donc en énergie verte, et 10% en compost. La **collecte** et le traitement sont respectivement organisés par les entreprises Sepur et Moulinot.

Youri Ivanov : Cette question occupe Sepur de longue date ! Nous avons entamé les discussions avec les collectivités très rapidement pour définir un modèle économique et opérationnel de collecte de ce **nouveau flux** auprès des particuliers. Plusieurs expérimentations sur ces quatre dernières années nous ont permis de dimensionner notre dispositif à grande échelle. La décision du Siom de baser le service sur l'adhésion volontaire a été la clé du succès, le tri reste ainsi un geste engagé bien réalisé. Cela nous a permis d'opérer une collecte en porte-à-porte en montant graduellement en charge.

Stéphan Martinez : Moulinot a dix ans d'expertise de traitement des biodéchets, notre spécialité exclusive. Nous mettons à disposition des particuliers et des professionnels les bons outils au bon endroit. Nous articulons notre propre filière de l'amont à l'aval, avec en ligne de

mire un retour au sol des déchets organiques : cela commence avec nos opérateurs - chauffeurs-collecteurs, ambassadeurs de tri, préparateurs - et se termine chez nos partenaires agriculteurs-méthaniseurs auxquels nous livrons une soupe organique qui sert à la production d'énergie. Le digestat revient au champ comme fertilisant naturel. La boucle de l'économie circulaire est ainsi bouclée...

33 t de biodéchets

collectés chaque mois par Sepur sur le territoire du Siom



BAISSE DE FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

Après avoir étudié la quantité d'ordures ménagères produites par les plus de 96 000 foyers du territoire, le Siom a constaté une baisse de quantité des déchets présents dans ces bacs. Le Syndicat a travaillé de manière resserrée avec les villes afin de leur proposer la baisse de la fréquence de collecte des ordures ménagères. De plus, en lançant en parallèle la collecte des biodéchets, c'est près de 30% de **déchets alimentaires** qui peuvent être sortis de la poubelle d'ordures ménagères et redirigés dans une filière dédiée.

Cette solution a été très bien reçue par les communes et des habitants, ce qui a permis une mise en place efficace et sans accroc de cette optimisation des fréquences de collecte.

En réduisant la collecte des ordures ménagères de deux passages à un passage par semaine en pavillon, le Siom a ainsi permis de lancer un nouveau service tout en limitant la production d'émissions de CO₂ due à la circulation des véhicules de collecte.

» L'avenir appartient-il aux biodéchets ?

SM : Je le crois, bien sûr ! Cette filière est un vecteur d'emplois, d'insertion, d'urbanisme repensé, de production d'énergie. Le Siom participe à cette dynamique, il avance, la démarche est ici bien avancée.

YI : La prochaine étape consistera à développer à grande échelle les unités de valorisation des biodéchets pour favoriser la proximité avec les zones de collecte. Le coût logistique est aujourd'hui au centre des débats. Il ne faudrait pas annihiler les efforts de collecte par un transport énergivore et émetteur de carbone. Il s'agit d'optimiser le maillage des exutoires, avec des solutions adaptables au tonnage évolutif et proches du gisement collecté.

GC : C'est tout l'objet du projet d'installation d'un méthaniseur sur le territoire qui permettra au Siom de produire de manière plus importante. Et pour aller encore plus loin, nous réfléchissons au déploiement de points d'apport volontaire en complément du service en porte-à-porte.

LE CYCLE DE VIE D'UN BIODÉCHET



La méthanisation c'est quoi ?
Le procédé de transformation des biodéchets en biogaz servant à produire de l'électricité, de la chaleur ou du carburant.

Le compostage c'est quoi ?
Le procédé de transformation des biodéchets en matière organique conforme aux exigences de qualité sanitaire et environnementale et servant d'engrais biologique pour les terres agricoles.



Laetitia Hamon

Vice-Présidente du Siom en charge des relations avec les commerçants, artisans, entreprises, nouveaux prospects et de la Redevance Spéciale, adjointe au Maire d'Igny

AUPRÈS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

La Redevance Spéciale est une contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux particuliers ; ce dispositif permet de ne pas faire supporter aux ménages le coût de collecte d'élimination des déchets professionnels.

Quel bilan de l'année 2022 tirez-vous du fonctionnement de ce service auprès des publics concernés - commerçant, artisans, entreprises ?

Laetitia Hamon : Nous comptons 898 contrats de Redevance Spéciale en 2021. En 2022, 978 conventions ont été signées, soit une augmentation de 8,9%. C'est une bonne nouvelle pour ces publics puisqu'en travaillant avec le SPGD (Service de Gestion Public de Gestion des Déchets), ils s'inscrivent dans une démarche vertueuse sur le territoire. De plus, nous sommes en capacité de les accompagner dans le tri de leurs déchets, ce qui est positif.

Par ailleurs, cette redevance spéciale doit être développée dans les quatre communes intégrées au territoire du Siom en 2016. Que devient ce projet aujourd'hui ?

LH : Nous la mettrons en place en 2023 sur les à Linas, Montlhéry, La-Ville-du-Bois et Ballainvilliers en concertation avec les mairies. De nombreux professionnels sont présents dans ces communes, cela permettra de leur proposer un service de qualité.

Quel est le résultat de la collecte des biodéchets chez les gros producteurs en 2022 ?

LH : Les gros producteurs sont concernés par l'obligation de tri à la source des biodéchets. Au Siom, nous les avons mobilisés sur le sujet en proposant des bacs dédiés dès 2020 pour ceux qui le souhaitaient ou produisaient une grosse quantité de biodéchets (restauration collective, restaurants, hôtels, etc...). Le rendement des gros producteurs est de plus en plus fort : nous sommes passés de 59 tonnes collectées en 2021 à 111 tonnes en 2022...

C'est exponentiel : + 87% !



TRI À LA SOURCE



COLLECTE



PRÉ-TRAITEMENT





AGIR ENSEMBLE POUR RECYCLER PLUS

On le sait aujourd'hui : les déchets sont une ressource.
Leur tri est une étape primordiale pour leur valorisation.
Le Siom a décidé de renforcer ses actions de sensibilisation
sur ce sujet. Le résultat est là : en 2022, une baisse de 7%
des erreurs de tri a été observée sur le territoire.

À partir du 1^{er} janvier 2023, l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages en plastique est déployée sur l'ensemble du territoire français. Cette simplification du geste de tri permet l'augmentation du captage de ces déchets recyclables et l'uniformisation des informations de tri aux citoyens. Le Siom est l'une des premières collectivités à avoir mis en place, dès 2016, ce que nous appelons l'ECT sur son territoire. En un an, c'est une augmentation de plus de 20% des tonnages d'emballages en plastique collectés ... Un fort levier pour atteindre le taux de collecte pour recyclage de 90% d'ici 2029 fixé par l'État.

RECYCLAGE ET TRI SÉLECTIF



Marc Vivien
Vice-Président
du Siom en
charge du tri et
de la valorisation,
adjoint au Maire de
Ballainvilliers

Le tri est l'un des grands sujets du Siom ?

Marc Vivien : Le **tri** de ses propres déchets est effectivement fondamental. Et l'extension des consignes de tri à tous les emballages, lancée depuis 2016 sur le territoire du Siom, a permis de rendre ces gestes simples pour les habitants. Pour autant, il existe encore des erreurs de tri qui coûtent cher au Siom et à la planète. En effet, les déchets non-conformes repartent du centre de tri de Semardel pour revenir à l'Unité de Valorisation Énergétique de Villejust et être incinérés. Cela impacte notre bilan carbone par des allers/retours inutiles, donc notre environnement ! De plus, cela engendre des surcoûts pour la collectivité.

En 2021, nous avons déployé des actions fortes pour sensibiliser les habitants, notamment par des campagnes d'information et des refus de bacs mal triés. Cela a porté ses fruits puisqu'en 2022, nous avons enregistré une baisse des erreurs de tri de 7% sur tout le territoire. Notre taux d'erreurs de tri est aujourd'hui à 27,93%, contre

29,93% l'année dernière. Ce sont plus de 250 tonnes supplémentaires qui ont pu être triées par rapport à l'année précédente. Rien n'est jamais gagné en la matière, mais nous sommes sur la bonne voie...

Que deviennent ces déchets ?

MV : C'est là que Semardel intervient car elle a notamment en charge le tri des emballages dans ses deux chaînes de tri de Vert-le-Grand et Écharçon. On s'aperçoit d'ailleurs des fausses bonnes idées, comme de remplir un carton avec des canettes ou des bouteilles pour gagner de la place avant de jeter l'ensemble dans le bac jaune. Ce geste, qui semble anodin, vient complexifier les opérations de tri ultime, donc leur efficacité. Puis ces déchets rejoignent les différentes filières de **recyclage** ou de **réemploi**. Cela illustre parfaitement l'**économie circulaire**.

Quels sont les liens entre Semardel et le Siom ?

Bernard Sprotti : Semardel est une société d'économie mixte dont 72,34%



Bernard Sprotti
Président de
Semardel

TRI

RECYCLAGE

VALORISATION

RÉEMPLOI

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

“ Ces déchets rejoignent les différentes filières de recyclage ou de réemploi. Cela illustre parfaitement l'économie circulaire. ”

des actionnaires sont des collectivités ou leurs groupements. Le Siom est d'ailleurs l'un de nos actionnaires. Semardel a pour unique vocation de traiter et de valoriser les déchets des habitants et des entreprises du sud francilien. En mars 2022, nous avons démarré le marché du traitement des poubelles jaunes du Siom.

Nous avons une capacité de tri des emballages de 90 000 tonnes par an. En 2022, le Siom a représenté environ 15% de notre activité de tri.

Ces investissements et la mobilisation des équipes vers toujours plus de qualité et de performance nous ont permis de passer en un an de 60 à 70% de **valorisation** des poubelles.

Quant à ce qui ne peut pas être valorisé que nous appelons le refus de tri, il part à l'incinération.

Concrètement, comment se passent les opérations de tri ?

BS : Ce sont des opérations essentiellement automatisées, même si une intervention humaine est toujours présente, notamment lors du tri ultime, pour vérifier la qualité du tri et opérer des ajustements. Nous possédons deux chaînes de tri, dont une a été inaugurée en septembre 2022. Les matières (carton, plastiques...) sont triées en 12 catégories différentes avant d'être valorisées. Notre rôle s'arrête à la fin du tri, le Siom s'occupant de la vente des matières triées aux recycleurs.

Justement, les bacs reçus du Siom sont-ils bien triés ?

BS : Nous le savons tous, les bons gestes de tri commencent à la maison ! Et le Siom, grâce à des opérations de communication et de sensibilisation régulières sait motiver les usagers sur les bonnes pratiques. Ce que l'on constate lorsque nous réalisons des caractérisations du contenu des bacs jaunes.



La plateforme nouvelles matières de Semardel accueille les matières issues du tri sélectif (poubelle jaune) avant leur départ vers les filières de recyclage.

“

Nous le savons tous, les bons gestes de tri commencent à la maison ! Et le Siom, grâce à des opérations de communication et de sensibilisation régulières, sait motiver les usagers sur les bonnes pratiques. ”

- 7%
d'erreurs
de tri

sur tout le territoire
en 2022

+ 250
tonnes

de déchets triés
sur le territoire
du Siom en 2022

PAROLES DE RECYCLEURS

QUE FAIT-ON DE NOS MATIÈRES ?

Inscrits à la suite du Siom dans le cercle vertueux de l'économie circulaire, Paprec et Verallia, leaders du recyclage en France, sont tous deux partenaires du Syndicat dans la valorisation de ses déchets.



Lucie Muniesa
Paprec
Directrice
du Développement
Durable et des affaires
institutionnelles



Laurent Van Gysel
Verallia
Responsable
Recyclage Verre
pour les régions
Île-de-France
et Ovest

12 928
tonnes

de déchets
recyclables
valorisées en 2022

Quel est le point commun de vos missions auprès du Siom ?

Laurent Van Gysel : Nous sommes des recycleurs au service des collectivités, un maillon de l'économie circulaire, comme le Siom qui effectue son travail de collecte sur son territoire pour massifier les flux. Nous intervenons à l'étape suivante pour traiter ces déchets et les valoriser.

Lucie Muniesa : Nous contribuons de manière majeure à la décarbonation de l'économie française et européenne. Le recyclage est dans l'ADN de Paprec. Nos activités dans ce domaine génèrent beaucoup d'internalisations positives permettant d'éviter des émissions de CO₂.

Quelles tendances observez-vous dans chacune de vos activités de recyclage ?

LM : Paprec assure le tri de la collecte sélective d'un Français sur quatre et dirige les matières vers nos filières de valorisation. Grâce à nos installations, nous constatons depuis plusieurs années une stagnation de la production de déchets : c'est une bonne nouvelle et le signe que l'on trie plus et mieux !

LVG : En France, la collecte du verre augmente de manière constante. Nous récupérons aujourd'hui 82 % du verre mis sur le marché, soit un peu plus de 3 bouteilles sur 4. Il nous reste une partie de ces déchets à capter, ce à quoi nous nous employons avec les acteurs privés et publics comme le Siom. La production de calcin au moyen de verre collecté permet de se passer de matières premières naturelles et limite l'utilisation de l'énergie. Cette voie est l'un des piliers de la décarbonation de notre industrie.

Et sur le territoire du Siom ?

LVG : Nous avons valorisé 4 591 tonnes de verre collectées sur le territoire du Siom en 2022. Un très bon rendement. Il faut poursuivre l'effort car le verre, recyclable à l'infini, est une matière première secondaire idéale. Les technologies de nos usines de traitement du verre ménager permettent d'éliminer presque intégralement la teneur en détritux. Ce processus fonctionne.

LM : En 2022, nous avons traité plus de 5 000 tonnes de matières recyclables grâce à la collecte du Siom, principalement du plastique (bouteilles PET et film PE*) et du papier carton.

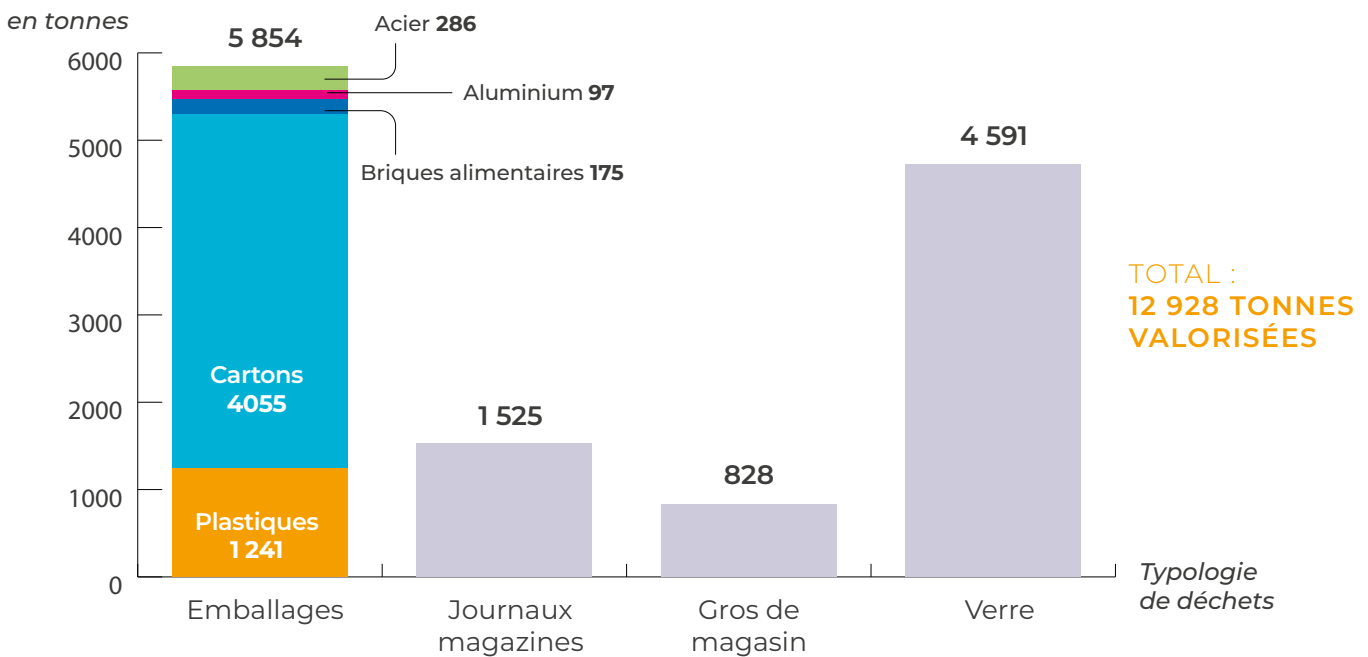
Ces tonnages ont été orientés vers nos filières de recyclage et de régénération, avec cette particularité : Paprec fabrique également de la résine à partir de matières plastiques. Des tonnes de PET issues du Siom ont ainsi été traitées sur notre site France Plastique Recyclage à Limay, dans les Yvelines, pour produire de la résine recyclée RPET destinée à l'emballage alimentaire. On peut obtenir par ce biais plusieurs boucles de circularité avec une même bouteille : un modèle bénéfique en termes d'émission de gaz à effets de serre et de préservation des ressources naturelles.

*Polyéthylène Téréphtalate et polyéthylène

4 591
tonnes

de verre
collectées sur le
territoire du Siom
en 2022

TONNAGES DES DÉCHETS ENVOYÉS VERS NOS RECYCLEURS



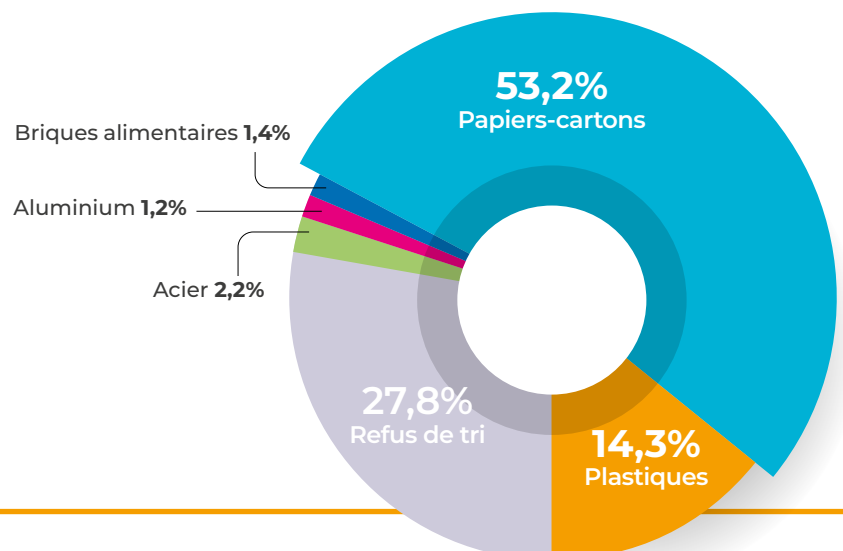
LA CARACTÉRISATION DES DÉCHETS : UN DOUBLE OBJECTIF AU SIOM

Pour identifier les différents matériaux recyclables et les erreurs de tri, le Siom a installé une table de caractérisation sur son site. Ainsi il peut vérifier au plus près le contenu des bacs jaunes. Un prélèvement est effectué dès que la benne a vidé son chargement au centre de tri. Le contenu de ce prélèvement est ensuite trié et analysé afin de connaître la composition des bacs et identifier les erreurs de tri. Par la suite, grâce à cette identification des erreurs plus fréquentes, le Siom oriente la communication et la sensibilisation des habitants.



La table de caractérisation du Siom

RÉSULTATS DES CARACTÉRISATIONS 2022





RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

S'engager pour le confort de vie de ses habitants en proposant des solutions plus vertueuses pour le climat est également l'un des enjeux du Siom. Son Unité de Valorisation Énergétique alimente un réseau de chaleur dont profitent aujourd'hui plus de 10 000 logements. Pour aller plus loin, le Syndicat a dressé le bilan de ses impacts pour mieux organiser la décarbonation du territoire.

Les problématiques énergétiques sont au cœur du quotidien des Français. Depuis 2021, une hausse des prix de l'énergie, due à une reprise économique forte ainsi qu'à la guerre en Ukraine en 2022, est venue fortement perturber notre société. Le Siom n'est pas épargné. L'impact sur le gaz est estimé pour la collectivité à plus de 800 000 € et l'électricité augmenterait de plus de 30%. Néanmoins, grâce à sa valorisation énergétique locale, le Siom continue de fournir aux habitants des Ulis et aux entreprises de la zone d'activité de Courtaboeuf de la chaleur et de l'électricité peu affectées par ces fluctuations de marchés.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SIOM UNE CHANCE POUR LE TERRITOIRE



Patrice Gilbon

Vice-Président du Siom en charge de l'énergie, de l'incinération et du réseau de chaleur, adjoint au Maire de Villiers-Le-Bâcle

En quoi l'obtention de ce label Écoréseau + évoque-t-elle les valeurs du Siom, son UVE et la stratégie de transition écologique impulsée par le territoire ?

Patrice Gilbon : Cette démarche certificative ne fait que confirmer notre engagement face aux enjeux de notre territoire. Depuis sa création, le Siom n'a cessé de tracer le cercle vertueux de l'économie circulaire. Notre réseau de chaleur est un levier incontournable de la transition énergétique. Avec 87% de performance en 2022, le Siom a fourni plus de 50% d'énergie renouvelable au réseau de chaleur des Ulis. C'est en partie grâce à cette production d'énergie thermique que le Siom a reçu cette distinction.

Véronique Poulain-Gallucio
Directrice Commerciale
Réseaux de chaleur
et de froid Dalkia



Cette performance se traduit-elle uniquement par la valorisation énergétique ?

PG : Cette **performance** repose essentiellement sur un système de management efficace.

En effet, la politique d'amélioration continue menée par le Siom, depuis de nombreuses années, reste l'élément clé de cette réussite. Comme en témoignent nos certifications ISO 14 001 et 50 001, nous avons toujours su faire appel à la créativité de tous les acteurs pour progresser.



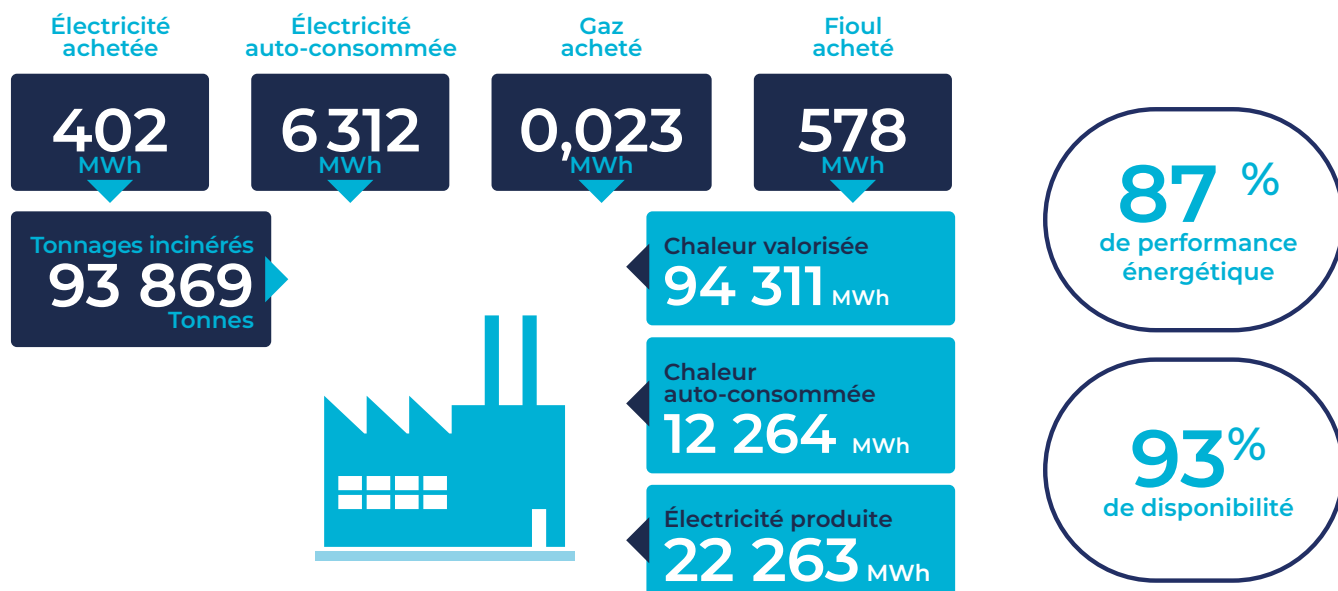
Nicolas Wyrebski
Responsable d'Unité
Opérationnelle Dalkia

ÉCORÉSEAU

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PERFORMANCE

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Quelles sont les missions de Dalkia auprès du Siom ?

Nicolas Wyrebski : Notre mission en tant qu'exploitant en charge du pilotage, de la maintenance, des réparations, du suivi et de la distribution, est de garantir chaque jour une très haute qualité de service auprès des abonnés du réseau de chaleur qui court sur plus de sept kilomètres et couvre une vingtaine de sous-stations. Son rendement global s'élève à 91,7% en 2022, un niveau de performance remarquable.

Quel est le plus grand atout de ce réseau ?

NW : La valorisation de l'énergie sortie de l'UVE ! Nous utilisons l'énergie de récupération pour produire localement une chaleur non-génératrice de CO₂. Le premier bénéfice de ce dispositif est environnemental. Il est également gagnant pour les abonnés qui profitent de tarifs très compétitifs. Grâce à la chaleur d'incinération et à la chaufferie biomasse des Ulis, nous assurons une mixité énergétique de minimum 67% sur la ville. Nous exportons d'ailleurs également vers le réseau voisin alimentant la ville des Ulis en contribuant à hauteur de 55% de ses besoins. Ce mix énergétique local est une chance pour le territoire.

Comment Dalkia accompagne-t-il le Siom sur les projets de décarbonation du territoire ?

Véronique Poullain-Gallucio : Aujourd'hui, les réseaux sont qualifiés de verts à partir de 50% d'**énergies renouvelables** et de récupération (ENR&R). Ceux-ci assurent une fiscalité réduite à leurs bénéficiaires. Ce taux augmentera dans

les années à venir puisque l'ambition de décarbonation des territoires est de plus en plus importante. Nous sommes d'ores et déjà au niveau des exigences futures de 60% sur la ville des Ulis.

Nous réfléchissons avec le Siom à une extension de diffusion de cette énergie non émettrice de CO₂, avec notamment un projet d'export de la chaleur vers le campus d'Orsay de l'Université Paris-Saclay. Nous prévoyons d'alimenter 50 GWh de besoin, c'est conséquent !

Notre travail quotidien consiste aussi à aller convaincre les propriétaires de logements et de bâtiments tertiaires du territoire de passer au vert. Un bâtiment chauffé au gaz peut se raccorder très facilement à un réseau de chaleur et bénéficier des mesures relatives au décret tertiaire.

Quelle est la tendance d'évolution des réseaux de chaleur en France ?

VPG : Les réseaux de chaleur se multiplient en France. La crise énergétique a permis une prise de conscience de la volatilité des prix du gaz et joue en faveur du développement de ce moyen phare de la **transition énergétique**. Néanmoins leur progression au niveau national est aujourd'hui inférieure aux ambitions que s'est fixé le gouvernement. Il faut admettre que ce sont des projets très structurants pour les collectivités, qui exigent de mettre en œuvre de nouvelles canalisations sous les voiries. Il s'agit pourtant de la seule manière de distribuer des énergies renouvelables de façon massive et économique. Les aides publiques, le Fond Chaleur par exemple, existent pour déployer plus vite et plus fort ces moyens.

+ de
10 000

logements chauffés
sur la commune
des Ulis grâce au
réseau de chaleur
du Siom

RÉALISATION DU BILAN DE L'IMPACT CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ

Soucieux de son impact sur l'environnement, le Siom a déployé une nouvelle démarche volontariste début 2022 : son « *bilan carbone* ». Pour cela, le Syndicat a fait appel à un cabinet d'études pour évaluer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et identifier des pistes de réduction.



La valorisation énergétique de l'UVE et le compostage des déchets organiques et végétaux collectés permettent d'éviter l'émission d'environ 48 000 t eq.CO₂.



Le Bilan Carbone® est un outil développé par l'Agence de la transition écologique (ADEME) pour aider les acteurs économiques ou publics à faire face à deux enjeux majeurs que sont, d'une part, la raréfaction et l'augmentation du coût des énergies fossiles et, d'autre part, la nécessité de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, ou encore les fluorocarbures.

En France, on établit l'empreinte carbone moyenne par habitant à 10 tonnes de CO₂ par an. La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) engagée par l'État avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), vise à diviser ce chiffre par deux d'ici 2030, à moins de 2 tonnes/ hab. d'ici 2050 pour arriver à la neutralité carbone. Selon l'ADEME, le secteur des déchets est à l'origine de 4% des émissions de GES et ce, sans prise en compte des émissions liées au traitement des déchets ainsi qu'à leur transport.

Afin d'avoir un diagnostic complet des émissions issues des activités du Syndicat, le Siom a demandé à un cabinet d'études d'évaluer les émissions issues de la collecte des déchets (transports,...), de leur valorisation (par incinération, compostage, etc...), comprenant également la consommation d'électricité et de chaleur, ou

encore les déplacements et achats nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

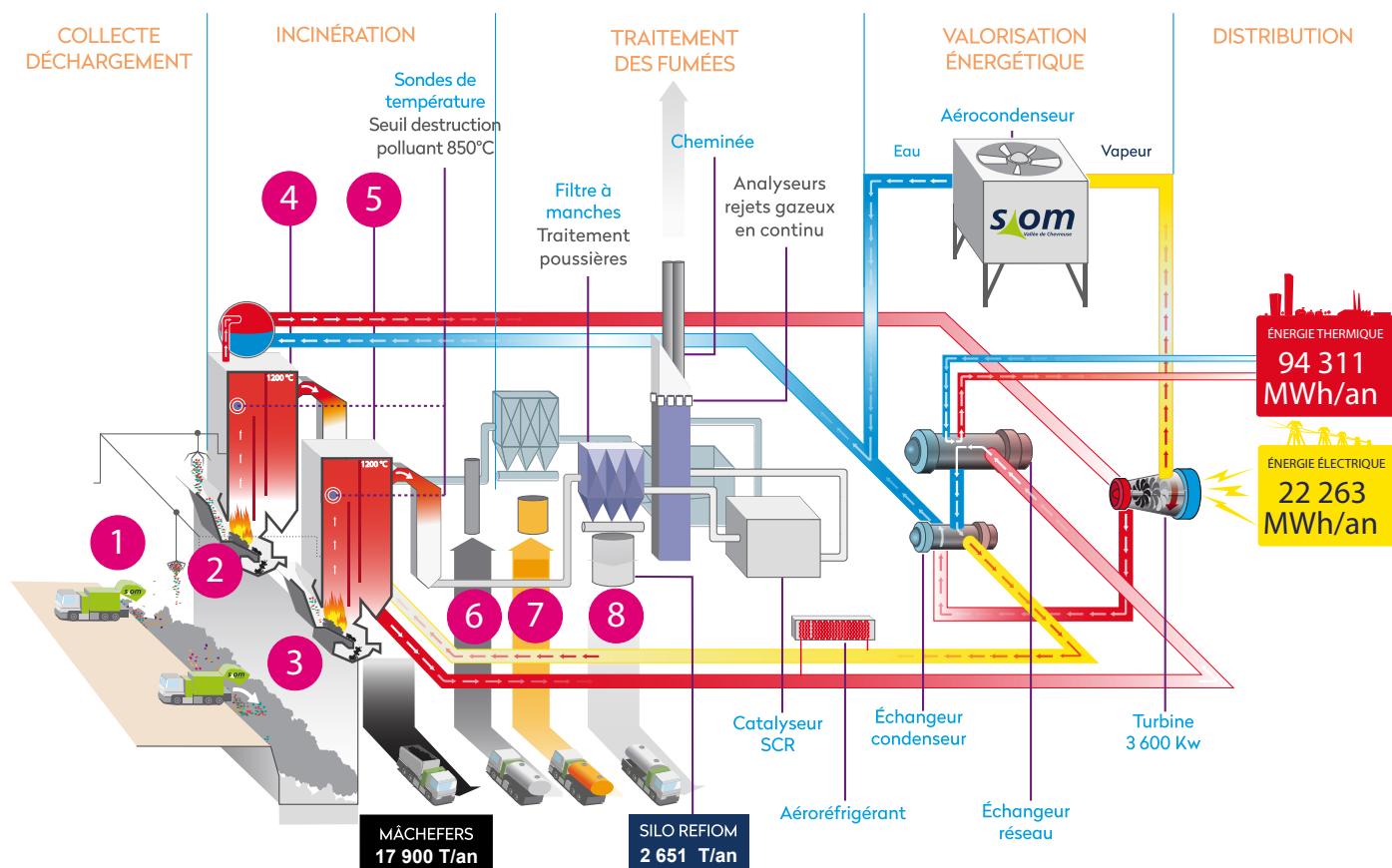
Après huit mois de collecte de données, le premier bilan global des émissions de GES du Siom est évalué à 42 227 t.eq.CO₂ pour l'année 2021, dont 95% de l'empreinte globale sont des émissions liées à la combustion et aux achats d'énergie. Ce chiffre représente environ 20 000 vols aller/retour Paris-New-York !

Toutefois, la valorisation énergétique de l'UVE et le compostage des déchets organiques et végétaux collectés permettent d'éviter l'émission d'environ 48 000 t eq.CO₂.

Pour poursuivre sa démarche d'amélioration continue, le Siom envisage d'étudier des pistes de réduction des émissions de GES à court, moyen et long termes qui sont en cours de définition afin de s'ancrer dans une stratégie globale bas carbone.



Comment fonctionne l'UVE de Villejust ?



1 Réception déchets

Jusqu'à 110 000 T/an
93 869 T incinérées

2 Four 1

Jusqu'à 5,7 T/heure

3 Four 2

Jusqu'à 6 T/heure

4 Chaudière vapeur

Puissance : 12,3 Mw
17,3 T de vapeur/heure

5 Chaudière eau chaude surpressée

Puissance : 14,3 Mw
220 T d'eau chaude/heure

6 Charbon actif

(traitement des métaux lourds et dioxines)

7 Bicarbonate

(traitement des acides)

8 Traitement NOx

LE RÉSEAU DE CHALEUR DU SIOM EN 2022

- Rendement du réseau **91,7 %**
- **94 232 MWh** achetés à l'UVE pour **86 373 MWh** vendus (87% Enerlis, 11% Courtabœuf, 2% Villejust)
- **7 km** de réseau
- **18 km** de tuyauterie sur l'ensemble des réseaux du Siom
- **1 894 DJU** (Degré Jour Unifié)*
- Une énergie distribuée à **100% ENR**
- Cette chaleur **non génératrice d'émission de CO₂** est produite localement
- Des équipes disponibles **24/24h** et **365 j/an**

* Le Degré Jour Unifié est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température de référence (18 °C dans le cas des DJU ou Degré Jour Unifié). Sommés sur une période, ils permettent de calculer les besoins de chauffage et de climatisation d'un bâtiment.



GLOSSAIRE

A

AGEC (Loi)

Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire

APPORT VOLONTAIRE

Mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « *contenant de collecte* » est mis à la disposition du public

B

BIODÉCHETS

Déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables

BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales (méthanisation).

C

COMPOST

Mélange de matières organiques et végétales utilisé comme engrais

CTM

Centres Techniques Municipaux

D

DASRI

Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DÉCHET

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son propriétaire destine à l'abandon.

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DÉCHETS MÉNAGERS

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants), déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, journaux), déchets végétaux, etc.

DDS

Déchets Diffus
Spécifiques pour lesquels un traitement spécifique est nécessaire (batteries, peintures, solvants, etc.)

DIGESTAT

Le digestat est le résidu du processus de méthanisation de matières organiques naturelles ou de produits résiduels organiques ; l'autre produit étant le biogaz.

DSP

Délégation de Service Public

E

EMB

Emballage

ESS

Économie Sociale et Solidaire

G

GNV

Gaz Naturel pour Véhicules

I

IMBRIQUÉS

Déchets les uns dans les autres.

M

MÂCHEFERS

Résidus incombustibles issus de l'incinération des ordures ménagères

MÉTHANISATION

Transformation (de matières organiques) en méthane (biogaz), par fermentation.

O

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

P

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

R

REFIOM

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REP

Responsabilité Élargie du Producteur

T

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

U

UVE

Unité de Valorisation Énergétique



LES HABITANTS DU SIOM

DÉP.	VILLE	POP. TOTALE	POP. MUNICIPALE	PART/POP. TOTALE	HABITAT COLLECTIF
Communauté Paris-Saclay (CPS)					
91	Ballainvilliers	4642	4600	2%	35%
91	Bures-sur-Yvette	9628	9408	5%	36%
91	Champlan	2796	2778	1%	23%
91	Gif-sur-Yvette	25602	21007	10%	49%
91	Gometz-le-Châtel	2714	2664	1%	27%
91	Igny	10220	9917	5%	36%
91	La Ville-du-Bois	8075	8010	4%	21%
91	Les Ulis	25174	25024	12%	93%
91	Linas	6893	7333	3%	30%
91	Longjumeau	21412	21269	10%	70%
91	Montlhéry	7904	7681	4%	50%
91	Orsay	15832	15503	8%	53%
91	Palaiseau	35568	35236	17%	69%
91	Saclay	4313	4256	2%	24%
91	Saint-Aubin	716	696	0,3%	21%
91	Vauhallan	2096	2064	1%	16%
91	Villebon-sur-Yvette	10631	10466	5%	51%
91	Villejust	2443	2425	1%	28%
91	Villiers-le-Bâcle	1229	1212	1%	31%
Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)					
78	Chevreuse	5746	5610	3%	42%
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	7965	7806	4%	24%
TOTAL		207 599	204 965	100%	54%



Syndicat mixte des ordures
ménagères de la Vallée
de Chevreuse

Chemin Départemental 118
91978 Courtabœuf Cedex
Tél. 01 64 53 30 00 - www.siom.fr
Siret 20006232100019 - Code APE 3811Z